RIEC SUR BÉLON RIEG

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260217-202602_I_A_CCAS-DE

MAIRIE DE RIEC SUR BELON
Extrait du registre des délibérations

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mille vingt-six,
Le 17 février à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué le 09 février, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame HUS Catherine, Vice-présidente.
Etaient présents : C. HUS, F. PENCHE, D. DURAND-LE DOUCE, R. BARGUIL, M. PORTAL, C. CASTREC, J-Y. BARZIC, M-C. LE MAOUT. C. HENNE, B. LE COZ, S. LE SQUER, C. KERYHUEL
Absents excusés : S. MIOSSEC, O. BARBEDETTE, C. MESTRES, C. MOURICE

OBJET	I-a-AFFECTATION PROVISOIRE DU RESULTAT 2025

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2025 du CCAS,
Vu le compte financier unique 2025 du CCAS présenté ce jour,
Considérant que les résultats constatés provisoires de ce compte sont les suivants :
Section de fonctionnement : excédent de 5 385.09€.
Section d'investissement : excédent de 7 000 €.

Après en avoir délibéré

Le Conseil d'administration affecte provisoirement au budget 2026 l'excédent de la section de fonctionnement du budget principal 2025 comme suit :
- En section d'investissement au C/1068 : 0,00 €
- En section de fonctionnement au C/002 : 5 385.09 €

Précise que l'excédent de la section d'investissement (7 000 €) est repris en recette de cette section du budget 2026 (C/001).

Adopté à l'unanimité

LA VICE- PRESIDENTE,
Catherine HUS

CHus

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260217-202602_I_A_CCAS-DE

